

En 2013-2014, la population scolaire de l'enseignement ordinaire et spécialisé se répartit à parts quasi égales entre, d'une part, les réseaux officiels (enseignement organisé par le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles et celui du réseau officiel subventionné) et, d'autre part, le réseau libre subventionné. Cette répartition des effectifs entre les réseaux scolaires¹ n'est pas identique à tous les niveaux d'enseignement. Ainsi, dans les niveaux maternel et primaire de l'enseignement ordinaire, la part de l'enseignement officiel est plus élevée que celle de l'enseignement libre alors que dans le secondaire, la situation s'inverse. C'est par section des deuxième et troisième degrés que les spécificités s'expriment le plus.

En Belgique, l'enseignement est une compétence communautaire. La Fédération Wallonie-Bruxelles organise un enseignement et elle subventionne l'enseignement organisé par différents pouvoirs organisateurs. Ainsi, les pouvoirs organisateurs sont d'une part, la Fédération elle-même, des personnes morales de droit public (les provinces, les communes et la Cocof) qui organisent l'enseignement officiel et d'autre part, des personnes morales de droit privé (associations, congrégations religieuses), qui organisent l'enseignement libre, confessionnel ou non confessionnel. Ce mode d'organisation découle de la liberté d'enseignement inscrite dans la Constitution qui garantit également aux parents le libre choix de l'école dans laquelle ils scolarisent leur enfant.

Répartition par réseau et par niveau de la population scolaire dans l'enseignement ordinaire (fig. 31.1)

Dans l'ensemble de l'enseignement ordinaire sans distinction de niveau, en 2013-2014, l'enseignement libre subventionné accueille 50 % des élèves, l'enseignement officiel subventionné 36 % et l'enseignement organisé par le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles en accueille 14 %.

Dans l'enseignement maternel ordinaire, l'enseignement officiel subventionné scolarise plus de la moitié des élèves (53 %). Ce taux diminue faiblement dans l'enseignement primaire (49 %) puis de manière significative dans l'enseignement secondaire (16 %). Dans le secondaire ordinaire, le réseau libre subventionné accueille plus de la moitié des élèves (61 %).

Répartition par réseau et par niveau de la population scolaire dans l'enseignement spécialisé (fig. 31.2)

La population scolaire de l'enseignement spécialisé se répartit comme suit entre les trois réseaux : l'enseignement libre subventionné accueille 48 % de cette population, l'enseignement officiel subventionné 25 % et l'enseignement du réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles 27 %.

Au niveau du maternel spécialisé, le réseau libre scolarise 48 % des élèves. Ce taux diminue au niveau du primaire (43 %). Il représente plus de la moitié des élèves (53 %) dans l'enseignement secondaire spécialisé. L'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, à tous les niveaux, est proportionnellement plus fréquentée dans l'enseignement spécialisé que dans l'enseignement ordinaire.

Répartition par réseau et par section de la population scolaire des 2^e et 3^e degrés dans l'enseignement ordinaire (fig. 31.3)

Dans les 2^e et 3^e degrés de l'enseignement secondaire, le réseau libre subventionné rassemble près de deux tiers des élèves de la section de transition (65 %). Ce taux est encore de 55 % dans l'enseignement de qualification et dans l'enseignement en alternance, il atteint 49 %.

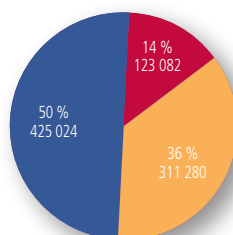
Le réseau officiel subventionné scolarise un faible taux d'élèves dans la section de transition, à savoir 10 %. Il scolarise un nombre plus élevé d'élèves dans l'enseignement de qualification, soit 26 % dans la section de qualification de plein exercice et 31 % dans la section de qualification en alternance (CÉFA), prenant ainsi une part plus importante dans l'enseignement qualifiant que dans l'ensemble de l'enseignement secondaire.

¹ Cette répartition est relativement stable dans le temps. À ce sujet, voir l'indicateur 33 de l'édition 2014 ainsi que l'évolution de la population scolaire de 1994-1995 à 2010-2011 dans l'édition de 2012.

31.1 Répartition par réseau et par niveau de la population scolaire dans l'enseignement ordinaire en 2013-2014

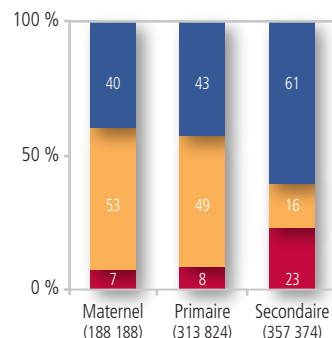
■ Fédération Wallonie-Bruxelles ■ Libre subventionné ■ Officiel subventionné

Répartition par réseau



En 2013-2014, l'enseignement organisé par le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles rassemble 14 % de la population scolaire de l'enseignement ordinaire, soit 123 082 élèves.

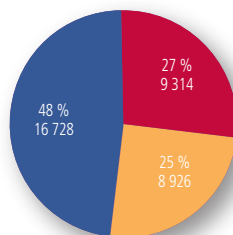
Répartition par niveau



En 2013-2014, l'enseignement maternel ordinaire organisé par le réseau officiel subventionné rassemble 53 % des élèves de ce niveau.

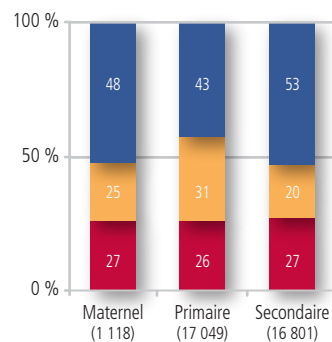
31.2 Répartition par réseau et par niveau de la population scolaire dans l'enseignement spécialisé en 2013-2014

Répartition par réseau



En 2013-2014, l'enseignement organisé par le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles rassemble 27 % de la population scolaire de l'enseignement spécialisé, soit 9 314 élèves.

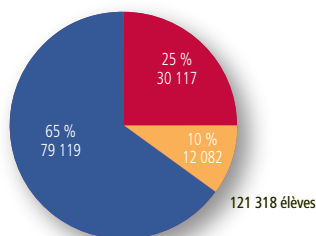
Répartition par niveau



En 2013-2014, l'enseignement maternel spécialisé organisé par le réseau officiel subventionné rassemble 25 % des élèves de ce niveau.

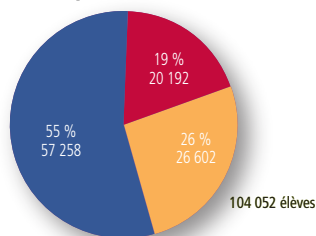
31.3 Répartition par réseau et par section de la population scolaire des 2^e et 3^e degrés dans l'enseignement ordinaire en 2013-2014

Section de transition



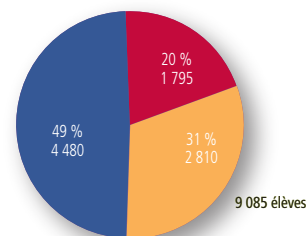
En 2013-2014, l'enseignement libre rassemble 65 % des élèves des 2^e et 3^e degrés de la section de transition, soit 79 119 élèves.

Section de qualification de plein exercice



En 2012-2013, l'enseignement organisé par le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles rassemble 19 % des élèves des 2^e et 3^e degrés de la section de qualification, soit 20 192 élèves.

Section de qualification en alternance (CÉFA)



En 2012-2013, l'enseignement organisé par le réseau officiel subventionné rassemble 31 % des élèves participant à l'enseignement en alternance (CÉFA), soit 2 810 élèves.